

L'économiste

Le Journal des décideurs

du Bénin

AGI
AFRICAIN DE GESTION ET D'INTERMEDIATION

SOCIETE DE BOURSE

Immeuble de l'Africaine des Assurances
Face à la Direction de l'Emigration Immigration

01 BP 8568 RB Cotonou
contact@agi-agi.com
+229 21 31 87 33
+229 21 31 60 65

Premier Quotidien Economique du Bénin N° 0997 MISP/DC/SG/DAI/SCC du 25/10/07 E-mail: leconomistbenin1@gmail.com Tél:00229 97096417

www.leconomistebenin.com

Bourse Uemoa

La BRVM ouvre en baisse

La BRVM ouvre sa séance de cotation du jour en baisse par rapport à la séance précédente... (Page 07)

Côte d'Ivoire

Fitch Solutions prévoit une accélération de la croissance économique

L'augmentation de la consommation des ménages dans un contexte d'inflation modérée, la hausse des investissements dans les infrastructures ... (Page 06)

Finances publiques

Le FMI avertit la France à restructurer ses dépenses

Les avertissements prononcés par le FMI sont le plus souvent adressés aux pays du sud, notamment ceux ... (Page 06)

Présentation du bilan 2022 de la Commission de l'Uemoa aux députés du CIP de l'Union

(Page 03) **Accompagnement des PME**

Progression de 8,9% des recettes totales et dons dans l'Uemoa

◆ 56,9% de taux d'endettement dans l'Uemoa en 2022



• Abdoulaye Diop, Président de la commission de l'UEMOA

Le Label startup créé, les modalités d'octroi définies

Aider les petites et moyennes entreprises à passer les vagues de début d'exercice, c'est l'objectif du gouvernement ... (Page 04)

Accès à l'eau potable à Bohicon

600 ménages raccordés

Le Projet participatif d'amélioration des bidonvilles de l'Onu habitat (Ppab) est entré dans sa phase opérationnelle, le mardi 21 mars 2023 avec ... (Page 11)

Filière coton dans l'UEMOA

L'Organisation régionale des interprofessions créée, Mathieu Adjovi élu président

Le mardi 21 mars 2022 à Abidjan-Plateau s'est tenue l'Assemblée générale constitutive de l'Organisation Régionale des Interprofessions de Coton des Etats membres ... (Page 02)

Guerre russo-ukrainienne

La Russie n'aura aucune légitimité juridique

Dès le déclenchement de l'opération militaire russe sur le territoire de l'Ukraine, le 24 février 2022, les institutions ... (Page 10)



Coopération sino-béninoise et investissements

(Page 11)

Mémoire d'entente entre le Bénin et la « China Africa Development Fund »

FONI 2023 | SPONSOR OFFICIEL AFRIK CRÉANCES

2^E ÉDITION
FORUM INTERNATIONAL DE L'INTERMÉDIATION, DU NUMÉRIQUE ET DE L'INNOVATION

02-05 MAI 2023 | HOTEL 02 FÉVRIER, LOMÉ - TOGO

Thème
L'intermédiation et les innovations technologiques dans les dynamiques de l'inclusion financière

(228) 93 03 36 36 support@foni.africa
(228) 97 67 30 30 www.foni.africa
(228) 22 20 38 41 FoniAfrica

Filière coton dans l'UEMOA

L'Organisation régionale des interprofessions créée, Mathieu Adjovi élu président

Le mardi 21 mars 2022 à Abidjan-Plateau s'est tenue l'Assemblée générale constitutive de l'Organisation Régionale des Interprofessions de Coton des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (ORIC-UEMOA). C'était en présence du Ministre d'Etat, Ministre de l'agriculture et du développement rural de Côte-d'Ivoire, Kobenan Kouassi Adjoumani. Mathieu Adjovi, président de l'Association interprofessionnelle du Coton (AIC) du Bénin est élu président de la nouvelle organisation régionale.

• Bidossessi WANOU

Avec 76% de la production, l'espace UEMOA se positionne comme la zone leader de production cotonnière en Afrique subsaharienne. Au monde, elle est au 5ème rang quant aux exportations cotonnières. Du Bénin au Mali en passant par la Côte-d'Ivoire, ce sont des performances record qui s'enregistrent depuis quelques années. Si les acteurs au niveau de chaque pays se sont organisés pour en arriver là, un regroupement régional s'impose pour des partages d'expériences en vue de nombreux autres records. C'est le mobile qui a conduit à la création d'une Organisation Régionale des Interprofessions de Coton des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (ORIC-UEMOA). Président de l'Association interprofessionnelle du coton (AIC) Bénin, Mathieu Adjovi est porté à la tête de la nouvelle organisation. Le nouveau président a fait savoir que : « L'objectif de cette organisation, c'est de mutualiser tous les efforts qui sont en train d'être faits au sein de chaque interprofession Nationale. (...) Nous avons besoin de partager nos expériences pour lutter contre les " Jassides " (parasites dévastateurs du Cotonnier) ». Une idée qu'a saluée Kobenan Kouassi Adjoumani, Ministre d'Etat, Ministre de l'agriculture et du développement rural de Côte-d'Ivoire présidant les



travaux de l'AG constitutive. A l'en croire, la filière coton impacte près de 15 millions de personnes, avec une production annuelle moyenne de plus de 2 000 000 de tonnes pour le coton graine et de plus de 900 000 tonnes pour ce qui est des fibres de Coton. Grâce à ses performances, l'Uemoa s'est hissée au nombre des six premiers producteurs de coton au niveau mondial et constitue le 3ème exportateur mondial de coton fibre, derrière les Etats-Unis et l'Asie centrale. Des données qui ont besoin d'être confortées et améliorées, d'où tout l'intérêt de la nouvelle organisation qui traduit une synergie. Pour ce faire, le Ministre d'Etat a exhorté les acteurs de la filière dans l'UEMOA à « un engagement plus soutenu, durable et transversal et à une collaboration mutuelle franche afin de faire de cette nouvelle organisation, qui se veut être l'interprofession des interprofessions coton de l'Uemoa, un instrument de développement efficace, au service des intérêts des acteurs du monde agricole et des filières coton des différents

pays inféodés ». Saluant la structuration de la filière coton, « le tout premier défi auquel le nouveau bureau de votre organisation sera confronté est la gestion des ravageurs (jassides) qui ont massivement infesté les champs de coton dans tous les Etats membres de l'UEMOA, occasionnant une baisse de la production du coton graine au cours de la campagne 2022-2023 », a noté Gustave Diasso représentant résident de la Commission de l'UEMOA en Côte d'Ivoire. L'ORIC-UEMOA entend œuvrer à l'approvisionnement des intrants à moindre coût, le renforcement de capacités des acteurs de la filière, faire en sorte que la qualité et le label coton ouest africain priment sur le marché... La Côte d'Ivoire le Bénin, le Mali, le Sénégal, le Burkina Faso, le Togo, le Niger et la Guinée-Bissau étaient les pays présents à cette AG constitutive de l'ORIC-UEMOA. Le siège de la nouvelle organisation est en Côte d'Ivoire. Elle est dirigée par un bureau à présidence tournante suivant l'ordre alphabétique des pays membres pour un mandat de trois ans.

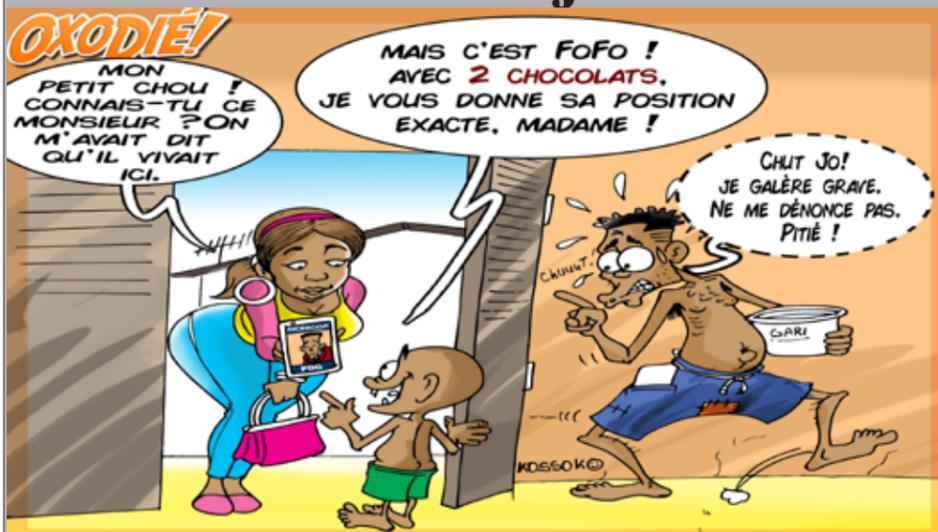
AUX DECIDEURS...

L'électronique au service des pauvres

L'inclusion financière devient une réalité aussi bien au Bénin que dans l'espace UEMOA. Le site d'information financialafrik.com renseignait un an plus tôt que le Bénin était le leader régional de l'inclusion financière. Cette prouesse en matière de monnaie électronique est fondamentalement profitable aux citoyens à pouvoir économique modeste. Et l'on constate que l'indice d'inclusion financière s'est globalement amélioré dans l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), ressortant à 0,520 en 2020 contre 0,501 en 2019, sur une échelle de 0 à 1, selon le rapport annuel consacré au sujet par la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Par pays, cet indice s'est établi à 0,647 en 2020 au Bénin, contre seulement 0,170 en 2010. Le pays devance ainsi tous les autres de la sous-région. L'année considérée a été marquée au Bénin par la création, par décret, d'un Observatoire de la qualité des services financiers (OQSF). L'instance a pour mission d'encourager les populations et les PME à recourir davantage au système financier et de restaurer leur confiance à l'endroit des services financiers. C'est le troisième pays de l'Union à se doter d'une telle structure, après le Sénégal en 2009 et la Côte d'Ivoire en 2016. Au classement 2020 de l'inclusion financière, le Bénin est suivi par la Côte d'Ivoire (0,606), le Burkina (0,590), le Sénégal (0,587) et le Togo (0,564). La Guinée-Bissau, le Niger et le Mali, avec respectivement 0,245, 0,250 et 0,445 affichent une faible performance. Au sujet de la monnaie électronique, le nombre de comptes au sein de l'UEMOA a progressé de 39 % à 131 millions, en 2021. Cette progression reflète l'adoption croissante des services financiers numériques dans cette zone monétaire, dans le contexte de la pandémie de Covid-19. La Côte d'Ivoire enregistre le plus grand nombre de comptes, suivie du Sénégal. Ecofin révèle que le nombre de comptes de monnaie électronique au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa) est ressorti à 131 millions, au 31 décembre 2021. Ces comptes sont en hausse de 39 %, soit 37 millions de nouveaux comptes enregistrés par rapport à l'année 2020 (94 millions). Par ailleurs, les informations émanant de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Bceao), établissent que cette progression du nombre de comptes de monnaie électronique « reflète l'adoption croissante par les populations, des services financiers numériques, amorcée pendant la période du confinement lié à la pandémie de Covid-19 ». Dans son rapport annuel 2021 sur l'évolution des services financiers numériques dans l'Uemoa, publié ce 1er février, la Bceao poursuit en indiquant « qu'une moyenne trimestrielle de 8,77 millions de comptes de monnaie électronique a été observée, soit une évolution de plus de 3 millions par mois ». Presque tous les pays de l'Uemoa ont enregistré une hausse du nombre de comptes de monnaie électronique au 31 décembre 2021. Toutefois, le taux de progression le plus élevé, soit 65 %, a été observé en Côte d'Ivoire. Cette progression en Côte d'Ivoire est en partie liée à la « forte pénétration du produit Wave Money », soutient la Bceao. Le pays comptait 45,6 millions de comptes de monnaie électronique en 2021. Au Sénégal, le nombre de comptes de monnaie électronique a connu une hausse de 62 %, pour s'établir à 21,5 millions en 2021, contre 13,2 millions en 2020. Ces deux pays sont suivis de la Guinée-Bissau qui affiche une évolution de 30%. Le Niger, le Bénin, le Mali et le Burkina affichent des taux allant de 17% à 26%. Concernant le Togo, le taux de croissance du nombre de comptes ouverts ressort à 13%.

Jean-Claude KOUAGOU

Cari du jour



Eco secret

Economie : Les banques centrales africaines cheminent vers une monnaie unique

Dakar a abrité ce jeudi 9 mars, une réunion ordinaire du bureau de l'Association des banques centrales africaines (ABCA). Les travaux portent principalement sur l'évaluation de la mise en œuvre des décisions prises par le conseil des gouverneurs lors de la session du 5 août 2022 tenue à Banjul (Gambie). Parmi elles, la poursuite des discussions vers une union monétaire et une monnaie unique. Présidée par Buah Saidy, gouverneur de la Central Bank of The Gambia, par ailleurs président de l'ABCA, cette réunion sera l'occasion pour les gouverneurs d'examiner notamment le projet de statuts et de structure de l'Institut monétaire africain...

Présentation du bilan 2022 de la Commission de l'Uemoa aux députés du CIP de l'Union

Progression de 8,9% des recettes totales et dons dans l'Uemoa

(56,9% de taux d'endettement dans l'Uemoa en 2022)

Comme elle en a l'habitude chaque année, la Commission de l'Uemoa, par la voix de son Président, Abdoulaye Diop, a présenté aux députés du Comité Interparlementaire (CIP-Uemoa) l'état de l'Union. C'est à l'occasion de la 51^{ème} session ordinaire dudit comité, à Niamey le 21 mars 2023.

• F.V.

Malgré les effets combinés de la crise russo-ukrainienne, du déficit céréalier de la campagne 2021/2022 et de la persistance de la crise sécuritaire, qui ont entraîné en 2022 un taux d'inflation de 7,5% contre 3,6% un an plus tôt, les pays de l'Uemoa auront réussi à renforcer la résilience de leurs économies ; avec un taux d'endettement qui s'établit à 56,9% en 2022 contre 54,6% en 2021. Se conformant aux dispositions des articles 26 et 36 du Traité, le Président de la Commission de l'Uemoa, Abdoulaye Diop a présenté aux députés du CIP, l'état de l'Union. « Cet exercice annuel, a fait savoir le Président Diop, a permis d'évaluer la mise en œuvre de 127 textes et 63 projets et programmes communautaires. Le taux de mise en œuvre des réformes communautaires à l'échelle de l'Union est ressorti à 75,34% en 2022 contre 77,48% en 2021 soit un léger recul de 2,14 points de pourcentage entre 2021 et 2022 ». D'après l'étude présentée par Abdoulaye Diop, les économies de l'Union



• Abdoulaye Diop, Président de la commission de l'UEMOA

ont évolué en dépit de la crise internationale due au conflit russo-ukrainien qui n'a épargné aucune région du monde. Ainsi, la croissance dans l'Union s'est trouvée également impactée car, la relance amorcée en 2021 après la Covid a été contrariée. Contre 6,1% en 2021, le taux de croissance dans l'Union a chuté à 5,8%. Un léger repli dû non seulement à l'élargissement de la base d'évaluation par l'introduction de 11 nouveaux textes communautaires, mais aussi à la transmission tardive des preuves de transpositions et d'application de plusieurs

textes communautaires à la Commission par les Etats membres. Le taux d'inflation annuel moyen est ressorti à 7,5% en 2022 contre 3,6% en 2021, du fait des effets de la crise russo-ukrainienne et du déficit céréalier de la campagne 2021/2022 avec la persistance de la crise sécuritaire marquée par la hausse des prix des produits et de l'énergie. Au niveau des finances publiques, le déficit budgétaire global est ressorti à 6,1% du PIB. Cependant, rien de cela n'a remis en cause la dynamique des réformes.

Finances publiques et dette publique dans l'Union

L'exécution des opérations financières des États membres en 2022, dans un contexte particulier de lutte contre l'inflation, selon la Commission, se traduit par une dégradation du solde budgétaire global, expliquée, principalement, par une hausse des dépenses publiques plus importantes que celle des recettes. Les recettes totales et dons ont progressé de 8,9% pour représenter 17,4% du PIB, tirés principalement par l'augmentation des recettes fiscales de 8,7%. «

Il en résulterait un taux de pression fiscale de 13,4% contre 13,5% en 2021. Cette évolution s'expliquerait par le dynamisme de l'activité économique ainsi que les retombées des réformes engagées par les États membres pour une meilleure administration de l'impôt et l'élargissement de l'assiette fiscale », note-t-on dans le rapport. Mieux, « par État membre, souligne le rapport, le taux de pression fiscale en 2022 se présenterait comme suit : Bénin (11,5%), Burkina-Faso (14,9%), Côte d'Ivoire (12,0%), Guinée-Bissau (9,1%), Mali (14,0%), Niger (11,0%), Sénégal (18,1%) et Togo (13,4%) ». Les recettes non fiscales, selon l'étude, se sont affichées en baisse de 6,7% pour représenter 1,7% du PIB, et s'explique, entre autres, par le repli des encaissements au titre de la vente de la licence 4G (Burkina Faso) et la baisse des recettes exceptionnelles mobilisées par certains États membres en 2021. Les dons progresseraient de 25,3% pour représenter 1,7% du PIB avec la poursuite des appuis budgétaires. Les dépenses totales et prêts nets en 2022 augmenteraient de 11,9% pour

représenter 23,4% du PIB en 2022, sous l'impulsion des dépenses courantes et d'investissement.

6,2% de progression des dépenses courantes

Les dépenses courantes progresseraient de 6,2%, tirées par la hausse de 10,1% des dépenses de personnel et celles des charges d'intérêts de la dette de 15,9%. Les transferts de subventions augmenteraient de 6,6% en 2022. Les dépenses d'investissement s'accroîtraient de 21,3%, sous l'effet de la poursuite des travaux de construction d'infrastructures socioéconomiques contenus dans les différents plans de développement. Au total, fait savoir le rapport, le déficit budgétaire global représenterait 6,1% du PIB en 2022 contre 5,5% en 2021. Hors dons, il se situerait à 7,7% contre 6,9% en 2021. Le taux d'endettement de l'Union en 2022 s'établirait à 56,9% contre 54,6% en 2021, soit une progression de 2,2 points de pourcentage. Il convient de noter que la dette intérieure continue de progresser rapidement dans plusieurs États membres, en lien avec les interventions sur le marché financier régional.



Baromètres Bénin

Référentiel		
Données Démographiques	Valeur	Sources
Population	11,49 millions d'habts	Statistiques mondiales (2018)
Densité de la population	100,17 hbts/Km ²	Statistiques mondiales (2018)
Population de moins de 15 ans	45%	FMI (2014)
Espérance de vie à la naissance	61,47 ans	Statistiques mondiales (2015)
Taux d'urbanisation	44%	Institut national de la statistique et de l'analyse économique (Insa), 2015
Population vivant avec moins de 1,25 dollar par jour	36%	Statistiques mondiales (2016)

Age médian femme	18,3 ans	Statistiques mondiales (2015)
Age médian homme	17,5 ans	Statistiques mondiales (2015)
Indice de fécondité	4,9 enfants par femme	FMI (2014)
Taux de natalité	36,40 o/∞	Statistiques mondiales (2018)
Taux de mortalité	8,21%	Statistiques mondiales (2015)
Taux d'accroissement naturel	2,78%	Statistiques mondiales (2015)
Taux de mortalité infantile	55,68%	Statistiques mondiales (2015)
Taux d'alphabetisation	52,55%	Statistiques mondiales (2015)

Référentiel

Politique d'accompagnement des PME

Le Label startup créé, les modalités d'octroi définies

Aider les petites et moyennes entreprises à passer les vagues de début d'exercice, c'est l'objectif du gouvernement qui a mis en place une politique de labélisation, label startup. La mesure a été prise à la faveur du Conseil des ministres d'hier mercredi 22 mars 2023.

● Bidossessi WANOU

En dépit de ce que les PME au Bénin constitue de jeunes entreprises avec un fort potentiel de développement et un modèle économique qui intègre en grande partie des solutions numériques

et/ou innovantes pour la résolution des problématiques dans la société, elles éprouvent des difficultés pour s'affranchir à la naissance. A en croire le gouvernement, « en début d'activités, ces entreprises éprouvent des difficultés à

convaincre les partenaires financiers et ont besoin d'être accompagnées sur ce plan, de même que sur des aspects techniques afin de faire face aux défis de l'innovation ». Il y a donc lieu de leur venir en aide face aux obstacles, et c'est dans

cette vision que le gouvernement a décidé de mettre en place le « Label startup ». Selon le communiqué final du Conseil des ministres d'hier mercredi, « cela permettra d'offrir un cadre réglementaire propice à l'identification et à la labellisation

des startups ». Un comité technique est désigné pour l'octroi du « Label startup ». Il lui est dévolu le pouvoir de recevoir et étudier les dossiers de candidatures; publier périodiquement la liste des startups labellisées ; notifier les décisions issues

de l'étude des dossiers aux entités lauréates de label puis prononcer les décisions de révocation de label octroyé aux startups. C'est un nouveau pas dans la promotion des Micro, petites et moyennes entreprises, une composante essentielle du tissu économique béninois.

REPUBLIQUE DU BENIN
Présidence de la République
SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT
N° 09/2023/PR/SGG/CM/OJ/ORD

COPIE

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 22 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

I-1. Modalités d'octroi du label startup aux micro, petites et moyennes entreprises et les droits et obligations y relatifs.

Les startups évoluent généralement dans le secteur des nouvelles technologies, souvent sur internet. Ce sont de jeunes entreprises avec un fort potentiel de développement et un modèle économique qui intègre en grande partie des solutions numériques et/ou innovantes pour la résolution des problématiques dans la société.

En début d'activités, ces entreprises éprouvent des difficultés à convaincre les partenaires financiers et ont besoin d'être accompagnées sur ce plan, de même que sur des aspects techniques afin de faire face aux défis de l'innovation. C'est donc pour les aider à surmonter ces désagréments que le présent décret est adopté. Il permettra d'offrir un cadre réglementaire propice à l'identification et à la labellisation des startups.

A cet effet, il est institué un comité technique qui a pour mission l'octroi du label « startup » aux micro, petites et moyennes entreprises et qui, dans ce cadre, est chargé de :

- recevoir et étudier les dossiers de candidatures ;
- publier périodiquement la liste des startups labellisées ;
- notifier les décisions issues de l'étude des dossiers aux entités lauréates de label ;
- prononcer les décisions de révocation de label octroyé aux startups.

Les ministres concernés veilleront à l'opérationnalisation diligente du présent décret.

I-2. Adoption des statuts révisés de l'Institut national de la Femme.

Dans sa détermination à œuvrer plus efficacement pour la promotion de la femme et la protection de ses droits fondamentaux, le Gouvernement a décidé du réaménagement des statuts de l'Institut national de la Femme, pour lui permettre de s'engager dans une nouvelle dynamique de renforcement de son action d'information, de sensibilisation, de vulgarisation, de communication et de lutte implacable contre les violences basées sur le genre et toutes les formes de discriminations à l'égard des filles et des femmes.

Pour y parvenir, l'option est faite de procéder à l'intensification des actions menées jusque-là et de mettre en place une organisation à même de faciliter la remontée des informations en vue de la répression effective des infractions relevées.

Pour ce faire, l'Institut installera des points focaux formels et non formels qui seront ses véritables relais dans les différents milieux socio-professionnels. Ceux-ci seront présents dans toutes les localités, les centres de promotion sociale, les services et établissements publics, notamment les centres de santé, les écoles, les lycées et collèges, les universités. Il en sera de même dans les structures relevant du privé dont les entreprises.

Ces points focaux, assurant ainsi le maillage du territoire national, auront en charge la transmission des informations sur les violences basées sur le genre aux antennes départementales de l'Institut national de la Femme pour davantage d'efficacité.

Au titre des autres mesures normatives, ont été adoptés les décrets portant :

- transmission à l'Assemblée nationale du projet de loi portant amendement de la loi du Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest ; et
- approbation des statuts de l'Agence pour la Réhabilitation de la Cité Historique d'Abomey (ARCHA).

II- Communications.

Contractualisation pour la mission de conception, construction, livraison et assemblage de sculptures représentant des scènes de personnages à poser sur la place aux enchères et autour de l'arbre de retour à Ouidah.

Il s'agit de sculptures en bronze d'une hauteur de 2 mètres représentant trois scènes de personnages posés sur des socles en béton armé dont deux à la place aux enchères et une autour de l'arbre du retour.

La scène de marquage au fer rouge constituée de deux personnages et celle de vente aux enchères composée de cinq personnages seront installées sur la place aux enchères.

Quant à la scène autour de l'arbre du retour, elle comprend cinq personnages.

Ces réalisations représentent des captifs déportés vers les rives des Amériques et évoquent des souvenirs d'une tragédie dans le cadre de la traite transatlantique. Elles sont destinées à conforter la dynamique touristique en cours dans la ville de Ouidah. Il est prévu qu'elles soient installées notamment sur la route de l'Esclave et plus précisément au niveau de la place aux enchères et du village de Zoungbodji où se trouve le Mémorial et l'Arbre du Retour.

Les ministres concernés accompliront toutes les diligences en vue de la réalisation des sculptures et des socles destinés à les porter.

III- Rencontres et manifestations internationales.

Le Conseil a autorisé :

- l'organisation à Cotonou, du 20 au 24 mars 2023, de la 21^{ème} session de la Commission mixte militaire bénino-belge ; puis la participation du Bénin
- à la réunion des ministres chargés de l'énergie de la CEDEAO, du 22 au 24 mars 2023, à Bissau en Guinée Bissau ; ainsi qu'à
- l'atelier régional de validation du plan stratégique (2023-2027) du Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre, à Accra au Ghana, du 27 au 30 mars 2023.

IV- Mesures individuelles.

Les nominations suivantes ont été prononcées :

- ✓ **Au ministère du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale**

Directeur des systèmes d'Information

Monsieur Liamidi LAGUIDE

- ✓ **Au ministère de la Justice et de la Législation**

Directeur adjoint de l'Ecole de Formation des Professions Judiciaires

Monsieur Marc DEGUENON

Conseiller Technique au suivi des Processus Politique et Législatif

Monsieur Yacoub Maxime BENDA BONI ADAMO

- ✓ **Au ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche**

Directrice de l'Agence territoriale de Développement agricole du Plateau

Madame Baké Tounkara Madeleine LAFIA MORA

Directeur départemental de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche du Mono

Monsieur Aboubakar WABI

Secrétaire Technique Permanent du Conseil national d'Orientation et de Suivi du secteur agricole

Madame Diane Roselyne Akuémaho DJOSSINO

Fait à Cotonou, le 22 mars 2023,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,
Edouard OUI-OURO.

Installations illicites des répéteurs et amplificateurs de signaux

L'ARCEP Bénin met en garde les faussaires

L'ARCEP BENIN met en garde les acteurs qui installent de manière illicite des répéteurs et amplificateurs de signaux sur les réseaux des opérateurs mobiles. C'est dans un communiqué que le régulateur lance l'appel aux faussaires.



AUTORITE DE REGULATION DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET DE LA POSTE
CERTIFIÉE ISO 9001 : 2015

COMMUNIQUÉ

Dans le cadre des activités de contrôle de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP BENIN), il m'a été donné de constater que des individus non autorisés, procèdent à l'installation des répéteurs et amplificateurs de signaux sur les réseaux des opérateurs mobiles.

Ces équipements installés en violation des textes en vigueur, créent des interférences sur les réseaux des opérateurs mobiles régulièrement autorisés, dégradant ainsi la qualité des services offerts aux consommateurs.

A cet effet, il est rappelé que toute importation, vente ou utilisation de ces équipements, sur l'ensemble du territoire national sans autorisation, sont constitutives d'infractions pénales au regard des dispositions des articles 260 et 262 de la loi n° 2017-20 du 20 avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin.

En conséquence, toute personne qui aura été identifiée en lien avec ces faits fera l'objet de poursuite conformément aux dispositions légales en vigueur en République du Bénin.

Fait à Cotonou, le **11 6 FEV 2023**

Le Président,

 Flavien BACHABI

Tél : +229 21 31 01 65 Fax : +229 21 31 00 67 E-mail : contacts@arcep.bj Site web : www.arcep.bj 01 BP 2034 Cotonou

Règlement des litiges commerciaux

Le CAMEC lance une première édition de formation des acteurs

Le CAMEC organise une première édition de formation à titre payant au métier du médiateur du mercredi 29 au vendredi 31 mars 2023 au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCI Bénin). Lire le communiqué



Centre d'Arbitrage de Médiation et de Conciliation du Bénin

COMMUNIQUE PRESSE ECRITE

FORMATION EN MEDIATION COMMERCIALE

Le CAMEC, Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation du Bénin, a pour mission de faciliter le règlement des litiges commerciaux par des mécanismes extrajudiciaires.

Depuis, une vingtaine d'années, le CAMEC œuvre pour la formation et le renforcement des capacités de ses arbitres, médiateurs agréés et des juges consulaires.

Pour répondre aux nombreuses sollicitations du public, le CAMEC organise une première édition de formation à titre payant au métier du médiateur **du mercredi 29 au vendredi 31 mars 2023** au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCI Bénin).

Les inscriptions sont ouvertes à toute personne intéressée à compter du **jeudi 16 février 2023 jusqu'au vendredi 10 mars à 17h 30** à l'adresse camec@ccib.bj ou au siège du CAMEC sis au quartier « haie-vive » de Cotonou, ou par téléphone +229 68 63 70 70 ou 69 33 70 70.

Coût de la formation : 150.000 FCFA

Les places étant limitées, seuls les premiers inscrits seront retenus.

Le Secrétaire Permanent
 William SOUROU



BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES S.A.
 Afrique de l'Ouest
 Siège Social : Côte d'Ivoire 18, rue Joseph AMONA - 01 BP 3802 Abidjan
 ☎ : (225) 20 32 66 85 / 20 32 66 86 Télécopie : (225) 20 32 66 84 E-mail : brvm@brvm.org

ANTENNE NATIONALE DE BOURSE DU BENIN
 Adresse : Immeuble CCIB Avenue Charles de GAULLE 01 BP 2983 Cotonou
 Téléphone : (229) 21 31 21 26 / 21 31 21 39 Télécopie : (229) 21 31 20 77

COMMUNIQUE DE L'ANTENNE NATIONALE DU BENIN DE LA BRVM

Initiation gratuite à la bourse

La Direction de l'Antenne nationale du Bénin de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (ANB BRVM) informe le public qu'elle organise une formation pour vulgariser la Bourse et développer la culture boursière au Bénin.

Thème de la formation : « Initiation à la bourse et aux valeurs mobilières »

Modules de formation

- MODULE 1 : Introduction à la bourse et au marché financier ;
- MODULE 2 : Initiation au marché des actions ;
- MODULE 3 : Initiation au marché des obligations.

Pour une meilleure assimilation des enseignements dispensés, les participants sont invités à suivre la totalité des modules proposés, et dans l'ordre indiqué.

Lieu de la formation : Antenne Nationale du Bénin sise dans l'enceinte de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB) à Cotonou.
 Effectif par formation : **15 à 20 personnes** par session et par module.

La participation aux formations est gratuite.

Les participants à chaque session de formation seront soumis, après chaque module, à un contrôle de connaissance (test d'évaluation) neutre et transparent. Une attestation sera délivrée aux participants à la fin de la formation

Inscription gratuite tous les jours ouvrables à l'antenne nationale du Bénin sise à la CCIB

Pour tout renseignement, contacter le 21 31 21 26 / 21 31 21 39

NB : la formation se déroulera simultanément dans tous les pays de l'espace UEMOA

Avis très important

Toute l'économie nationale, sous-régionale, africaine et internationale dans un seul quotidien.

Le tout premier quotidien économique béninois : **L'économiste**.

L'économiste, c'est des informations économiques, bancaires, financières et boursières du Bénin et d'ailleurs traitées et des dossiers réalisés pour le développement économique et social du continent africain.

L'économiste, c'est des chiffres clés de l'économie béninoise, les tendances boursières avec la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM), l'actualité économique, financière en temps réel.

L'économiste, le journal des décideurs

Guerre en Ukraine

Moscou et Pékin unis face à l'Otan, le Premier ministre japonais en visite à Boutcha

Vous avez raté les derniers événements sur la guerre en Ukraine ? Pas de panique, 20 Minutes fait le point pour vous tous les soirs, à 19h30. Qui a fait quoi ? Qui a dit quoi ? Où en sommes-nous ? La réponse ci-dessous :

L'info du jour

Vladimir Poutine et Xi Jinping sont plus unis que jamais. Au deuxième jour de la visite du président chinois en Russie mardi, les deux dirigeants ont signé un accord destiné à faire entrer les relations entre leurs deux pays « dans une nouvelle ère » de coopération. L'occasion également de discuter du plan de paix proposé par Pékin pour mettre un terme à la guerre en Ukraine. Le président russe a accusé l'Ukraine de ne pas vouloir de ce plan. « Nous estimons que de nombreux points du plan de paix proposé par la Chine [...] peuvent servir de base pour un règlement pacifique [du conflit], quand l'Occident et Kiev y seront prêts. Toutefois, nous n'observons pas pour l'heure une telle disposition de leur côté », a déclaré Vladimir Poutine, à l'issue de discussions avec son homologue chinois Xi Jinping. La Russie et la Chine ont également affirmé être « préoccupées » par la présence grandissante de l'Otan en Asie « concernant les questions militaires et celles de la sécurité », ont indiqué les chefs d'Etat, en accusant l'Alliance atlantique de « saper la paix et la stabilité régionale ».

La phrase du jour

Alors que je pose le pied à Boutcha aujourd'hui et que je suis témoin de toutes les brutalités qui y ont été



commises, j'éprouve un fort sentiment d'indignation. » Le Premier ministre japonais a fait part de son « indignation » après s'être rendu à Boutcha, ville martyre près de Kiev devenue un symbole des atrocités commises depuis l'invasion russe, dans le cadre de sa première visite « historique » en Ukraine. Fumio Kishida est allé à Boutcha en train, en début d'après-midi, peu après son arrivée dans la capitale ukrainienne et avant sa rencontre avec le président Volodymyr Zelensky, ont constaté des journalistes de l'AFP sur place. « Le monde entier est choqué par les atrocités commises dans la ville de Boutcha », a-t-il ajouté.

Le chiffre du jour

500.000 barils par jour. La Russie a annoncé prolonger la réduction de sa production de brut jusqu'à fin juin, plus d'un mois après avoir ordonné cette baisse en représailles aux différentes sanctions internationales visant son pétrole. « Conformément à la situation actuelle du marché, la décision de réduire volontairement la production d'un montant de 500.000 barils par jour sera valable jusqu'en juin 2023 inclus », a déclaré à des journalistes le vice-Premier ministre en charge de l'Ener-

gie, Alexandre Novak, cité par les agences de presse russes. Il a précisé que la Russie était « sur le point d'atteindre le niveau cible de réduction » annoncé le 10 février dernier. « Il sera atteint dans les prochains jours », a-t-il poursuivi.

La tendance du jour

L'Ukraine a mené mardi une attaque au drone sur une station de pompage de pétrole dans une région russe frontalière, sans faire de victime, a annoncé le gouverneur régional. « Les forces armées ukrainiennes ont utilisé un drone pour attaquer le territoire de la station de pompage de pétrole Novozybkov appartenant à Transneft. Aucune victime n'est à déplorer », a indiqué sur Telegram Alexandre Bogomaz, à la tête de la région russe Bryansk. Le ministère ukrainien de la Défense a par ailleurs affirmé, via Telegram, la destruction de « missiles de croisière russes "Kalibr NK" lors de leur transport par rail » en Crimée annexée, dans la ville de Djankoï. Cette source n'a pas donné plus de détails ni confirmé l'implication directe de l'armée ukrainienne dans ces « destructions ». Des propos démentis par Moscou qui dit de son côté avoir repoussé une attaque de drones.

20 minutes

Inflation en France

Le barème de l'indemnité kilométrique va « exceptionnellement » être revalorisé « de 5,4 % »

C'est une mesure prise de « manière exceptionnelle. » Le gouvernement va revaloriser le barème de l'indemnité kilométrique « de 5,4 % », a annoncé mercredi le ministre délégué des Comptes publics, Gabriel Attal. Une mesure fiscale qui concerne deux millions de ménages imposés utilisant leur véhicule personnel à des fins professionnelles. « On va revaloriser de manière exceptionnelle l'indemnité kilométrique pour les Français qui doivent utiliser leur

voiture pour aller travailler », a déclaré Gabriel Attal sur le plateau de l'émission « C à Vous » sur France 5.

Coup de pouce aux salariés Le barème avait déjà été relevé de 10 % en janvier 2022, coup de pouce aux salariés qui optent pour la déduction de leur revenu imposable de leurs frais réels de déplacement (au lieu de l'abattement), comme les dépenses de carburants, les primes d'assurance ou les frais d'entretien. Cette nouvelle revalorisation, qui porte sur les revenus 2022, «

peut représenter plus de 100 euros pour un célibataire qui gagne 2.900 euros », a précisé Bercy auprès de l'AFP. Elle représente un coût pour l'Etat de 140 millions d'euros. « Je pense que notre action doit être dirigée avant tout vers ces Français, cette classe moyenne qui travaille, qui a le sentiment qu'on lui en demande toujours plus, soit pour d'autres qui eux ne peuvent pas travailler, soit pour des services publics qui se dégradent alors que c'est financé par leurs impôts », a déclaré Gabriel Attal.

Côte d'Ivoire

Fitch Solutions prévoit une accélération de la croissance économique en 2023, à 7%



L'augmentation de la consommation des ménages dans un contexte d'inflation modérée, la hausse des investissements dans les infrastructures et le rebond des exportations devraient être les principaux moteurs de la croissance économique, cette année. L'économie ivoirienne devrait enregistrer une croissance de 7% en 2023, contre 6,8% en 2022, grâce notamment à la hausse de la consommation des

ménages, à l'augmentation des investissements dans les infrastructures et au rebond des exportations, a estimé Fitch Solutions Country Risk & Industry Research dans un rapport publié jeudi 16 mars. « Nous pensons que la consommation des ménages restera forte en 2023. La tendance baissière de l'inflation (4,8 % en janvier 2023 après un pic de 6,3% en septembre 2022) devrait se poursuivre dans les mois à venir, en raison du recul des prix mondiaux des denrées alimentaires et de l'énergie ainsi que de l'appréciation de l'euro et donc du franc CFA d'Afrique de l'Ouest. Une augmentation de la production alimentaire nationale garantira également une baisse de l'inflation en 2023 », a expliqué Fitch Solutions. En 2022, la Côte d'Ivoire avait déjà enregistré une inflation modérée (5,2%) par rapport à la moyenne des autres pays d'Afrique subsaharienne (16%), ce qui a permis au pays d'enregistrer une croissance économique nettement supérieure à la moyenne régionale de 3,6%. Cette inflation modérée s'explique essentiellement par l'arrimage du franc CFA d'Afrique de l'Ouest à l'euro ainsi que par les subventions et les plafonds de prix institués par le gouvernement ivoirien. Les investissements domestiques et étrangers dans les infrastructures devraient également être un puissant moteur de la croissance de l'économie ivoirienne cette année. Dans le cadre du plan national de développement 2021-2025, le gouvernement prévoit une augmentation des dépenses d'investissement de 15,1 % par rapport aux niveaux de 2022. Le lancement du projet du métro d'Abidjan, les travaux en cours sur le port sec de Ferkessédougou ainsi que les investissements prévus dans les infrastructures dédiées à la Coupe d'Afrique des Nations, qui sera organisée en Côte d'Ivoire début 2024, devraient ainsi contribuer à accélérer la croissance du secteur de la construction, à 8,2 % en 2023, contre une estimation de 7,3 % en 2022. Fitch Solutions s'attend par ailleurs à ce que les exportations de la Côte d'Ivoire enregistrent une croissance solide en 2023, grâce notamment à une hausse de 5,1% de la production de cacao durant la campagne 2022/203 (octobre 2022/septembre 2023) et à une augmentation de 4,4 % de la production d'or. En 2024, la croissance devrait cependant ralentir, à 6,5 %, en raison du ralentissement attendu des investissements après la Coupe d'Afrique des Nations et de l'orientation du gouvernement à limiter les dépenses publiques pour atteindre l'objectif d'un déficit budgétaire de 3% du PIB défini par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

Finances publiques

Le FMI avertit la France et l'engage à restructurer ses dépenses publiques

Les avertissements prononcés par le FMI sont le plus souvent adressés aux pays du sud, notamment ceux d'Afrique subsaharienne. Une fois n'est pas coutume, aujourd'hui c'est un pays développé qui est ciblé, avec des demandes claires de procéder à des ajustements structurels. La France, l'un des principaux partenaires de l'Afrique, a récemment reçu



des « avertissements » du Fonds Monétaire International à propos de la qualité de ses dépenses publiques. L'institution estime en effet, que bien que la réponse budgétaire de la France aux chocs successifs de la période 2020 à 2022 ait été rapide et efficace, elle a été coûteuse, ce qui a réduit son espace budgétaire et accru sa dette publique en comparaison avec d'autres pays de même importance dans la zone euro. Dans un rapport daté du 28 février 2023, les experts du FMI soulignent aussi, que l'augmentation des dépenses pour des secteurs comme la santé, la sécurité sociale ou encore l'éducation au cours des trois dernières décennies, laisse la France avec le ratio de dépenses le plus élevé en Europe. Ils recommandent ainsi à la France d'inverser cette tendance avec des réformes structurelles pour reconstruire les tampons fiscaux qui ont été érodés par la forte réponse budgétaire aux chocs successifs de 2020-2022. En résumé, le FMI reproche à la France de dépenser plus que ce que son économie produit, et cette situation risque de ne pas changer à court terme. Les prévisions économiques de 2023 pour le pays sont préoccupantes : la croissance économique sera très faible à 0,7%, le déficit budgétaire sera le plus élevé d'Europe à 5% (au-dessus de la norme de convergence de la zone euro de 3%), et le déficit commercial a atteint en fin décembre 2022 son niveau le plus élevé depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, à savoir 164 milliards €. Même si les termes sont soigneusement choisis, le FMI demande à la France de procéder à des ajustements structurels, comme la réforme difficile des retraites, pour maintenir une politique budgétaire viable. Cette demande est soutenue par une préoccupation croissante en France pour la restructuration des dépenses publiques. Selon un sondage publié par l'organisation Kantar Public en décembre 2022, 34% des Français étaient favorables à une réduction des dépenses publiques. Le 9 mars 2023, les membres de la Cour des Comptes en France ont également invité le gouvernement à engager un « redressement résolu » des finances publiques. Pour l'instant, aucune implication de cette situation n'affecte les économies africaines. Toutefois, dans un scénario extrêmement négatif, des défis budgétaires en France pourraient entraîner des conséquences sur sa capacité à maintenir globalement ses engagements en matière d'aide au développement ou encore à poursuivre ses nouvelles ambitions d'investissements sur le continent.

Ecofin du 22 Mars 2023



BULLETIN OFFICIEL DE LA COTE

mardi 21 mars 2023

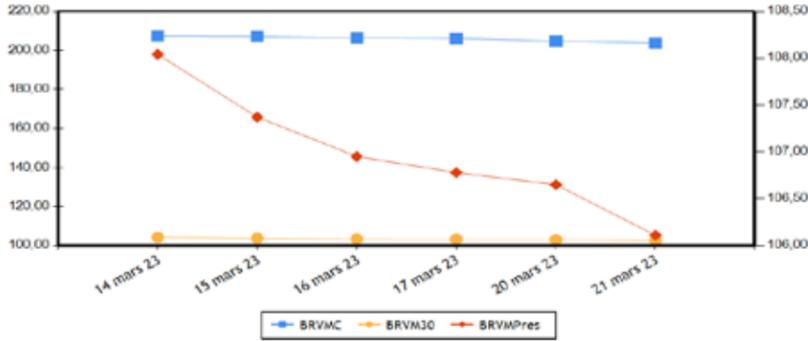
N° 57

BRVM COMPOSITE	203,73
Variation Jour	-0,48 %
Variation annuelle	0,25 %

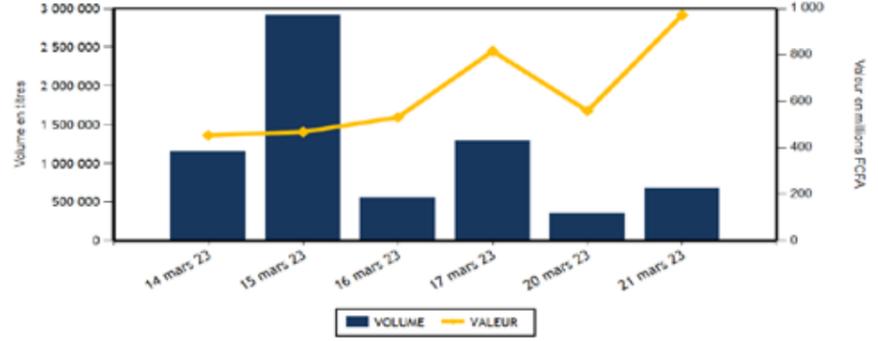
BRVM 30	102,56
Variation Jour	-0,44 %
Variation annuelle	2,56 %

BRVM PRESTIGE	106,11
Variation Jour	-0,51 %
Variation annuelle	6,11 %

Evolution des indices



Volumes et valeurs transigés



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)(Actions & Droits)	7 579 364 586 145	-0,48 %
Volume échangé (Actions & Droits)	614 724	76,88 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	379 613 726	-30,49 %
Nombre de titres transigés	43	2,38 %
Nombre de titres en hausse	8	33,33 %
Nombre de titres en baisse	19	-20,83 %
Nombre de titres inchangés	16	33,33 %

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	10 110 175 745 027	-0,38 %
Volume échangé	59 847	4 111,61 %
Valeur transigée (FCFA)	592 266 524	4 511,06 %
Nombre de titres transigés	6	50,00 %
Nombre de titres en hausse	0	-100,00 %
Nombre de titres en baisse	1	
Nombre de titres inchangés	5	66,67 %

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
BANK OF AFRICA ML (BOAM)	1 255	4,15 %	-10,36 %
SAFCA CI (SAFC)	960	3,78 %	9,09 %
SITAB CI (STBC)	6 600	1,46 %	-3,65 %
ORAGROUP TOGO (ORGT)	2 825	0,89 %	-28,03 %
SETAO CI (STAC)	1 145	0,44 %	20,53 %

PLUS FORTES BAISES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
NEI-CEDA CI (NEIC)	635	-7,30 %	-20,63 %
SICABLE CI (CABC)	1 030	-4,19 %	-11,97 %
VIVO ENERGY CI (SHEC)	800	-3,61 %	6,67 %
TOTAL CI (TTLC)	2 110	-1,86 %	11,35 %
ONATEL BF (ONTBF)	3 440	-1,71 %	7,50 %

INDICES PAR COMPARTIMENT

Base = 100 au 02 janvier 2023	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM-PRESTIGE	10	106,11	-0,51 %	6,11 %	556 527	122 675 901	6,19
BRVM-PRINCIPAL	36	96,60	-0,41 %	-3,40 %	58 197	256 937 825	9,46

INDICES SECTORIELS

Base = 100 au 14 juin 1999	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - INDUSTRIE	11	97,37	0,08 %	-6,57 %	9 894	20 967 645	24,62
BRVM - SERVICES PUBLICS	5	485,61	-0,86 %	-0,73 %	6 123	48 066 125	9,07
BRVM - FINANCES	15	77,64	-0,05 %	2,82 %	575 915	230 715 026	6,96
BRVM - TRANSPORT	2	357,22	-1,32 %	4,54 %	3 217	4 512 575	5,70
BRVM - AGRICULTURE	5	286,82	-0,08 %	1,15 %	13 868	63 872 680	5,59
BRVM - DISTRIBUTION	7	362,45	-0,94 %	1,09 %	5 687	11 456 775	26,29
BRVM - AUTRES SECTEURS	1	1 412,79	0,44 %	20,53 %	20	22 900	13,75

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
PER moyen du marché	7,93
Taux de rendement moyen du marché	7,48
Taux de rentabilité moyen du marché	7,62
Nombre de sociétés cotées	46
Nombre de lignes obligataires	120
Volume moyen annuel par séance	520 251,00
Valeur moyenne annuelle par séance	1 104 820 022,17

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
Ratio moyen de liquidité	18,73
Ratio moyen de satisfaction	20,35
Ratio moyen de tendance	108,60
Ratio moyen de couverture	92,08
Taux de rotation moyen du marché	0,06
Prime de risque du marché	6,71
Nombre de SGI participantes	28

Définitions

Volume moyen annuel par séance = Valeur annuelle échangée / nombre de séances
 Valeur moyenne annuelle par séance = Valeur annuelle échangée / nombre de séances
 Ratio moyen de liquidité = Moyenne des ratios de liquidité (Titres échangés / Volume des ordres de vente)
 Ratio moyen de satisfaction = Moyenne des ratios de satisfaction (Titres échangés / Volume des ordres d'achat)
 Ratio moyen de tendance = Moyenne des ratios de tendance (Volume des ordres d'achat / Volume des ordres de vente)
 Ratio moyen de couverture = Moyenne des ratios de couverture (Volume des ordres de vente / Volume des ordres d'achat)
 Taux moyen de rotation = moyenne des taux de rotation des actions cotées (volume transigé/capital flottant)
 PER moyen du marché = moyenne des PER des actions cotées ayant un PER positif
 Taux de rendement moyen = moyenne des taux de rendement des actions cotées ayant distribué un dividende
 Taux de rentabilité moyen = moyenne des taux de rentabilité des actions cotées
 Prime de risque du marché = (1 / le PER moyen du marché) - le taux de référence actuel des emprunts d'Etat

BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES

Siège Social : Abidjan - Côte d'Ivoire, 18 av. Joseph Anoma
 Adresse : 01 BP 3802 Abidjan 01
 Tel : +225 20 31 55 50 / +225 20 32 66 85
 Fax : +225 20 32 66 84
 E-mail : brvm@brvm.org Site web : www.brvm.org

PAYS DE L'UEMOA



UCA
 UNITED CAPITAL FOR AFRICA S.A.
 Av. proche, rue en face de l'église Saint Michel allant vers Caboma, immeuble Comète lot 202 parcelle « d », Cotonou - BENIN
 001 BP 8690 RP
 uca@ucasgi.com
 (229) 21 31 00 21 / 61 18 18 00
 (229) 21 31 00 21
 www.ucasgi.com

SGI BENIN
 Carré 211 St Michel
 immeuble SGI-Bénin 01 BP
 4546 Cotonou.
 Tél : (229) 21 31 15 41
 21 31 15 71

BOA CAPITAL SECURITIES
 Groupe BMCE BANK
 BOA CAPITAL SECURITIES
 Siège BOA Benin,
 Boulevard de France
 Tel : (229)
 21315343/64182121

SOCIETE DE BOURSE
 AGI
 Immeuble de l'Africaine des Assurances
 Face à la Direction de l'Emigration Immigration
 01 BP 8668 RP Cotonou
 contact@sgi-agi.com
 +229 21318733
 +229 21316065

AFRICABOURSE
 Avenue Steinmetz Face
 Immeuble Air Gabon 01 BP
 6002 COTONOU BENIN
 Tél : (229) 21 31 88 35 /
 21 31 88 36

BIIC Financial Services
 Société de gestion et d'intermédiation
 Boulevard Saint Michel
 Immeuble Agence BIIC Dantokpa
 01 BP. 7700 Cotonou
 Tél. +229 21324875
 Tél. +229 21324876
 sgibfs@biic-financialservices.com

Quelques pharmacies à Cotonou

N°	NOM DE LA PHARMACIE	TELEPHONE	ARR
1	SILOE DEGAKON	99070606	1ER
2	SURU-LERE	64341313/99480846	
3	TANTO	64104471	
4	REINE DES GRÂCES	95360822	2EME
5	ADETONA LOMNAVA	94012397	3EME
6	AGBODJEDO	63425131/61822725	
7	LA BENINOISE	60502956/21377190/21330646	4EME
8	NOUVELLE PHARMACIE DE L'HABITAT	63045618/99947477/95508789	
9	ATINKANMEY	94012392/60019772	5EME
10	GANJI	95943682/60805039	
11	ZONGO	95846920	6EME
12	DES 4 THERAPIES	21323330/98846095	
13	JERICHO	95846914	
14	SAINTE EUPHRASIE DE VOSSA	69510000	
15	MAHUTON	52018944	
16	AMEN	63016565/67309529	7EME
17	MARINA	94018724	8EME
18	SAINTE GABRIEL	95605656	
19	KINDONOU	21380115	9EME
20	DE L'AMITIE	21380512/95869239	10EME
21	NOUVELLE PHARMACIE FIFADJI	62646802	
22	VEDOKO	94018722	
23	DE LA PAIX	21303865/97604362	11EME
24	LA MADONE	95338399/94013982	12EME
25	SAINTE LOUIS	95859686	13EME
26	LES PYLONES	66826813/95924231	
27	LULI LULI	98656060	

Jours du marché Dantokpa

Mars 2023
Mercredi 1 Mars 2023
Lundi 5 Mars 2023
Jeudi 9 Mars 2023
Lundi 13 Mars 2023
Vendredi 17 Mars 2023
Mardi 21 Mars 2023
Samedi 25 Mars 2023
Mercredi 29 Mars 2022

Taux de change

Devises étrangères	Franc CFA (1Xof)
Dollar (USD)	652,73
Euro	655,95
Livre Sterling (GBP - Grande Bretagne)	775,87
Naira (NGN - Nigeria)	1,57
Cedi (GHS - Ghana)	80,69
Rand (ZAR - Afrique du Sud)	38,18
Yen (JPY)	4,7
Yuan (CNY)	97,15
Rouble russe (RUB)	10,44
Franc Suisse (CHF)	665,26
Franc Guinéen (GNF)	0,07
Roupie indienne (INR)	8,2
Droits de tirage spéciaux (FMI)	856,57
Or (XAU)	1131857,00
Argent (XAG)	12480,68

Prix des produits de première nécessité appliqués dans les marchés

produits	Unité de mesure	Prix (en FCfa)
Maïs	Tongolo	250
Mil	Tongolo	350/400
Gari ordinaire	Tongolo	350
Gari fin	Tongolo	400
Haricot rouge	Tongolo	650
Haricot blanc	Tongolo	700/800
Arachide décort. Gros grains	Tongolo	800
Piment vert (gbataki)	Tongolo	500
Tomate fraîche	Grand Panier	40.000/50.000
Oignon p m g	Panier (40)	1500/2000/3000
Farine de cossette d'igname	Tongolo	1000
Sésame qualité supérieure	Tongolo	1000
Sel marin local	Tongolo	350
Sel marin importé	Tongolo	350
Sucre en morceau	Paquet	600
Sucre en poudre	1kg	500
Riz ordinaire	Tongolo	Entre 500 et 900
Huile d'arachide locale	1litre	1400
Huile végétale importée	1litre	1700
Huile rouge locale	1,5litre	1000
Igname ordinaire	Tas	3500
Igname à piler	Tas	4500
Savon palmida	1pain	200
Lait concentré sucré BB et autres	250g	400/500
Lait concentré sucré Jago	Plus d'1kg	1200
Lait concentré non sucré Peak	250g	450
Sardine à huile	250g	500
Couscous Sipa	500g (en sachet)	850
Spaghetti Matanti	250g/500g (en sachet)	300/450
Coquille Maman et autres	250g/500g (en sachet)	300/450
Concentré de tomate	150g/250g/1kg	125/275/450/1900
Banane	Régime	Entre 3000 et 4000
Œuf	Plateau	2400/2600

Source : Quotidien l'Economiste du Bénin, fait le 21/03/ 2023

Cours des matières Premières du Mardi 21 Mars 2023

Matière première	Mois	Dernier	Var.	Var. %	Heure
Or	Août 2022	1.731,95	-10,35	-0,59%	21:17:03
XAU/USD		1.733,77	-8,57	-0,49%	21:17:32
Argent	Sept 2022	19,067	-0,169	-0,88%	21:17:11
Cuivre	Sept 2022	3,4242	-0,0978	-2,78%	21:17:32
Platine	Oct 2022	857,90	-24,90	-2,82%	21:17:32
Palladium	Sept 2022	2.137,50	-19,10	-0,89%	21:17:01
Pétrole brut WTI	Août 2022	103,61	-1,18	-1,13%	21:17:32
Pétrole Brent	Sept 2022	106,57	-0,45	-0,42%	21:17:32
Gaz naturel	Août 2022	6,429	+0,395	+6,55%	21:17:14
Fioul	Août 2022	3,7730	+0,1001	+2,73%	21:17:28
Essence RBOB	Août 2022	3,4612	+0,0141	+0,41%	21:17:28
Gasoil Londres	Août 2022	1.123,00	+49,50	+4,61%	21:17:26
Aluminium		2.380,00	-72,00	-2,94%	19:25:38
Zinc		3.049,50	-32,00	-1,04%	19:27:17
Nickel		21.880,00	+132,50	+0,61%	19:55:12
Cuivre		7.611,00	-179,00	-2,30%	19:30:02
Blé américain	Sept 2022	855,30	-35,70	-4,01%	20:20:06
Riz Paddy	Sept 2022	16,532	+0,077	+0,47%	20:20:06
Maïs américain	Sept 2022	635,00	+1,75	+0,28%	20:19:59
Soja américain	Août 2022	1.519,12	+6,12	+0,40%	20:19:57
Huile de Soja américaine	Déc 2022	61,28	+0,79	+1,31%	20:19:56
Farine de soja	Déc 2022	400,10	-3,60	-0,89%	20:20:06
Coton américain	Déc 2022	94,88	-0,75	-0,78%	20:20:01
Cacao américain	Sept 2022	2.378,00	+60,00	+2,59%	19:29:00
Café US C	Sept 2022	212,92	-7,53	-3,42%	19:30:04
Café de Londres	Sept 2022	1.968,00	-2,00	-0,10%	18:30:07
Sucre américain	Oct 2022	18,92	-0,10	-0,53%	18:59:00
Jus d'orange	Sept 2022	164,18	+0,63	+0,39%	20:00:07
Bétail	Août 2022	136,30	+2,35	+1,75%	20:04:59
Porc	Juill 2022	113,18	+0,32	+0,29%	20:04:57
Bovins d'engraissement	Août 2022	174,96	+2,48	+1,44%	20:05:04
Bois de construction	Juill 2022	663,00	+4,00	+0,61%	20:39:44
Avoine		486,10	+1,90	+0,39%	20:19:17

Prix des produits hydrocarbures et gaz

Produits	Unité de mesure	Prix (en FCfa)
Essence	1l	600
Pétrole	1L	851
Gasoil	1L	668
Mélange	1L	615
Gaz domestique	6kg (petite bouteille)	4770
	12,5kg (moyenne bouteille)	9900
	18kg (grande bouteille)	14.300
Huile à moteur (essence)	Bidon (1L)	2.900
	Bidon (4L)	9.590
Huile à moteur (diésel)	Bidon de 4Littres	10.535
Huile à moteur (Atf boîte automatique)	2littres	6.320
Huile à moteur (à pont EP 90)	2Littres	6.130
Huile à moteur en vrac	1Litre	2.265
Huile à moteur diesel	1Litre	2.165
Huile à 2 temps en vrac	1L	1.635
Graisse	0,400g	2.940
Eau distillée	1,5L	850
Eau de refroidissement	Bidon (1,5L)	1.600
	Bidon (5L)	5.000
Electrolyte	5L	4.000
E140 en vrac	1L	2.175
E140 camion et 4X4	Bidon de 2L	6.295

Source : Station « JNP » du Mardi 21 Mars 2022

Les marchés locaux qui s'animent par huitaine

Départements	Lieux	Noms	Jours	
Alibori	Malanville	Malanville	dimanche	
	Ségbana	Ségbana	dimanche	
	Bérébouaye	Bérébouaye	samedi	
	Malanville	Malanville	samedi	
	Karimama	Karimama	vendredi	
		Matéri	Matéri	jeudi
		Tanguiéta	Tanguiéta	lundi
Cobly		Cobly	mercredi	
	Gaouga	Gaouga	mardi	
	Kassoua	Kassoua	mardi	
Mono	Grand-Popo	Grand-Popo	mardi	
	Agoué	Agoué	mercredi	
Zou	Djalloukou	Djalloukou	dimanche	
	Massi	Massi	dimanche	
	Agouna	Agouna	mardi	
	Ikémon	Ikémon	mercredi	
	Borgou	Gogounou	Gogounou	dimanche
Bembéréké		Bembéréké	jeudi	
Kalalé		Kalalé	jeudi	
Tchaourou		Tchaourou	lundi	
Tchikandou		Tchikandou	mardi	
Fô-Bouré		Fô-Bouré	mercredi	
Sokka		Sokka	mercredi	
Parakou		Azeke	samedi	
N'Dali		N'Dali	samedi	
Dunkassa		Dunkassa	vendredi	
Collines		Ouèdèmè	Ouèdèmè	dimanche
		Ouessè	Ouessè	jeudi
		Gobada	Gobada	lundi
		Savè	Savè	lundi
		Tchetti	Tchetti	lundi
	Glazoué	Glazoué	mercredi	
	Lahotan	Lahotan	mercredi	
Donga	Bénin	Bénin	jeudi	
	Tokotoko	Tokotoko	lundi	

Prix du litre d'essence dans les pays africains en 2023:

1.Libye : 19,01 FCFA	14.Sao Tomé et Principe : 642,44 FCFA	26.Namibie : 754,54 FCFA	37.Guinée : 855,50 FCFA
2.Angola : 195,35 FCFA	15.Benin : 650 FCFA	27. Guinée-Bissau : 760 FCFA	38.Mali : 881,72 FCFA
3.Algérie : 205,19 FCFA	16.Ethiopie : 654,24 FCFA	28.Afrique du sud : 761,38 FCFA	39.Sénégal : 890,90 FCFA
4.Egypte : 267,47 FCFA	17.Soudan : 659,49 FCFA	29.Côte d'ivoire : 775 FCFA	40.Kenya : 892,21 FCFA
5.Nigeria : 278,61 FCFA	18.Mauritanie : 681,77 FCFA	30.Ghana : 780,11 FCFA	41.Djibouti : 898,11 FCFA
6.Tunisie : 499,59 FCFA	19.Sierra Leone : 685,71 FCFA	31.Lesotho : 780,11	42.Zambie : 899,53 FCFA
7.Tchad : 518,54 FCFA	20.Togo : 700,79 FCFA	32.Madagascar : 812,23 FCFA	43.Rwanda : 909,25 FCFA
8.Niger : 557,22 FCFA	21.Botswana : 705,37 FCFA	33.Cap-vert : 826,65 FCFA	44.Burundi : 963,66 FCFA
9.Gambie : 590 FCFA	22.Tanzanie : 744,71 FCFA	34.Mozambique : 837,14 FCFA	45.Seychelles : 994,47 FCFA
10.Gabon : 605 FCFA	23.Libéria : 734,87 FCFA	35.Maroc : 844,35 FCFA	46.Ouganda : 1022,01 FCFA
19. Zimbabwe : 624,82 FCFA	24.Comores : 750 FCFA	36.RDC : 853,53 FCFA	47.Maurice : 1035,12 FCFA
11.Congo : 625 FCFA	25.Burkina Faso : 750 FCFA		48.Malawi : 1048,23 FCFA
12.Cameroun : 630 FCFA			49.Érythrée : 1311,10 FCFA
13.Somalie : 635,89 FCFA			50.République centrafricaine : 1.500 FCFA

HOROSCOPE finance

Bélier Si vous vous laissez aller à de folles dépenses, vous serez aussitôt dans une impasse. Astreignez-vous à faire des économies et à gérer votre budget avec rigueur. Vous allez bientôt traverser une période de vaches maigres.

Taureau Soyez tout particulièrement prudent aujourd'hui en ce qui concerne le domaine financier, où votre jugement ne sera pas toujours excellent. Evitez d'engager des sommes trop importantes par rapport à vos moyens dans des affaires dont vous n'êtes pas absolument sûr de l'issue. Vigilance également dans le domaine immobilier : un contrat peut ne pas être très net et laisser la porte ouverte à d'épineux problèmes juridiques.

Gémeaux Mercure en cette configuration va vous souffler d'excellentes idées pour améliorer votre niveau de vie ou pour rentabiliser vos économies. Prenez rendez-vous avec votre banquier ; vous pourrez alors, grâce à ses conseils, tirer un bon parti de vos intuitions. Pluton pourra vous valoir une bonne surprise ; mais il vous faudra réagir rapidement pour profiter de l'occasion qui s'offrira à vous.

Cancer Mettez à présent de l'ordre dans vos affaires pécuniaires et faites vos comptes de manière à ne pas être pris ensuite au dépourvu. Une petite rentrée financière n'est pas impossible aujourd'hui. Mais ne vous lancez pas aussitôt dans des dépenses inutiles, faites plutôt fructifier vos fonds !

Journée délicate financièrement. Faites le dos rond et attendez en espérant des jours meilleurs, qui ne sauraient tarder. Ne vous laissez pas entraîner par votre impatience, car vos coups de tête vous feraient tomber dans le vide.

Lion Un petit voyage serait agréable actuellement et il vous détendrait tout en vous permettant de réaliser l'un de vos buts. Attention cependant de ne pas vider votre compte en banque ! Pour une fois, prenez les conseils de professionnels avisés, d'amis discrets, voire de votre bien-aimé... Les affaires d'argent sont délicates de nos jours !

Balance Cette journée sera relativement calme, marquée surtout par la nécessité de remettre de l'ordre dans vos finances, d'accumuler des biens et de préparer matériellement votre avenir. Evitez cependant de lâcher la proie pour l'ombre et d'hypothéquer le présent sous le prétexte d'assurer vos vieux jours.

Scorpion Votre esprit sera principalement axé sur le gain. En effet, cet aspect de Pluton, qui a trait aux biens et à la fortune, favorisera un renouveau d'appétit pour la richesse et la possession. Votre flair pour les bonnes affaires, petites ou grandes, se développera et s'affinera. Vous saurez apprécier avec lucidité les possibilités de bénéfices dans le domaine de la spéculation et des opérations boursières ou commerciales.

Sagittaire Votre équilibre budgétaire sera protégé par Saturne. Un coup de chance incroyable est d'ailleurs possible. Si vous faites partie des heureux élus qui ont droit à une bonne surprise, restez quand même prudent : placez cet argent au lieu de le dépenser.

Capricorne La réussite matérielle fera partie des dons que vous prodiguera aujourd'hui Mars. Vous pourriez emporter une excellente affaire financière ou gagner une somme conséquente à un jeu de hasard ; n'oubliez pas de consulter votre nombre de chance.

Verseau La planète Saturne en bel aspect vous permettra de vous sentir bien dans votre peau et de connaître la joie de vivre. Il faudra pourtant vous garder d'une certaine euphorie et d'un optimisme béat, qui pourraient vous pousser au laisser-aller. Vous devrez surtout résister à l'impulsion de dépenser, d'acheter des quantités de choses qui ne se révéleront pas indispensables. Prenez note de cet avertissement de Benjamin Franklin : "Si vous achetez ce qui est superflu, vous vendrez bientôt ce qui est nécessaire".

Vous aurez la possibilité de réaliser des transactions financières profitables, et vous entendrez profiter de cette possibilité au lieu de ne penser qu'à faire la fête. Vous serez aussi en mesure de régler aujourd'hui une affaire litigieuse qui traînait depuis longtemps.

L'économiste

Journal spécialisé d'information d'analyse et d'investigation économique, financière et boursière Edité par l'Agence de Communication "CHEZ VOUS"

N° 0997 MISP / DC / SG / DAI / SCC du 25 / 10 / 2007
Sikékodji zone résidentielle, 2^{ème} rue à droite en quittant le carrefour Marina pour la Mairie de Cotonou, carré N°83

Email : leconomistbenin1@gmail.com
Site : www.leconomistebenin.com

Directeur Général
Léonard DOSSOU
(00229) 95 429 626 / 97 096 417

Assistant du Directeur Général
Calixte ADIYETON
(66 232 545)

Secrétaire caissière
Ella Viviane HOUHEMEGAN (97 14 85 43)

Directeur de publication
Jules AFFODJI

Rédacteur en chef
Jean Claude KOUAGOU
(97 720 976)

Secrétaire de rédaction
Abdul Wahab ADO
(66656265)

Rédacteurs

Nestor DEHOUINDJI
Bidossessi WANOU
(67 20 33 27)
Sylvestre TCHOMAKOU
Falco Vignon

Raoul Gandaho
(Correspondant Ouémé Plateau)
Mouhamed Bouhari SAÏDOU
(Br. Borgou/Alibori)

Rock AMADJI
(Correspondant Zou-Collines)

Emmanuel AKAKPO
(Br Atacora-Donga)

Issa SIKITI DA SILVA
(Correspondant RDC)
Modeste COCO (Consultant)
Représentant de l'Economiste du Bénin en Europe, Bureau de Paris:

Franck Vial, correspondant France
de l'Economiste du Bénin
Tel +330671790990
Mail : eco.benin.paris@gmail.com

Directrice commerciale
Rigel BATCHO
(69190880)

Graphiste
Giséle NOUDAÏKPON
(62323855)

Guerre russo-ukrainienne

La Russie n'aura aucune légitimité juridique

Dès le déclenchement de l'opération militaire russe sur le territoire de l'Ukraine, le 24 février 2022, les institutions occidentales - non pas internationales comme aiment se dire les fonctionnaires occidentaux en ayant la prétention d'une représentativité mondiale, mais qu'occidentales - se soulèvent d'une manière particulièrement prompte et se rappellent, tout à coup, de l'importance et de la pertinence du droit pénal international.

Le déshonneur dans leur incapacité à surpasser la myopie analytique, l'incapacité de remonter aux véritables origines des faits et dans leurs tentatives maladroites de procurer un semblant de légalité à des démarches parfaitement illégales est flagrant.

Techniquement, l'option la plus souvent évoquée pour la création d'une Cour pour juger la Russie consisterait en l'adoption d'une résolution par l'Assemblée générale des Nations unies, à la plus large majorité possible.

Les « grands spécialistes » du droit international, qui ne sont pas dignes d'être mentionnés par leurs noms, mais qui se reconnaîtront aisément dans ces lignes, affirment : même avec le veto de la Russie au Conseil de Sécurité pour la création d'un tribunal international contre elle, la solution pourrait être une résolution par l'Assemblée générale de l'ONU qui autoriserait les autorités ukrainiennes à travailler avec le Secrétaire général des Nations unies à l'élaboration d'un accord international qui établirait la future Cour, en fixerait le domaine de compétence et les règles de fonctionnement.

Une telle incompétence professionnelle de la part de « spécialistes » connus et reconnus en droit international ne peut que laisser perplexe.

Je ne peux que leur rappeler la réalité : même si les autorités ukrainiennes auront la possibilité de travailler avec le Secrétaire général des Nations unies à l'élaboration d'un accord international pour l'établissement d'un hypothétique futur tribunal, de telles actions n'auront jamais aucune valeur juridique au vu du droit international en vigueur et ne resteront que purement consultatives, symboliques et nullement exécutoires.

D'autres illustres professionnels du droit se lancent dans des spéculations : « quelles difficultés la future Cour pourrait-elle rencontrer dans l'exercice de ses pouvoirs ? » et affirment que les obstacles sont hypothétiquement nombreux, mais surmontables.

Ils trouvent la solution sur le principal problème consistant dans le principe *nullum crimen sine lege*, qui signifie qu'aucune incrimination, aucune peine ne peut exister, ni être prononcée sans avoir été prévue par un texte du droit déjà existant au moment de la réalisation d'un fait incriminé. La solution qu'ils présentent au futur non-lieu juridique est dans les modifications apportées au Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale à l'issue de la conférence de Kampala en 2010, et, notamment, l'insertion de l'article 8bis qui fixe la définition du crime d'agression et, donc, selon laquelle la Russie peut en être jugée.

Sans avoir à rappeler aux illustres adeptes du droit sélectif que sont les porteurs de cette « solution », à titre d'exemple, que l'agression de la Syrie dès 2017 par la coalition occidentale sans la résolution du conseil de sécurité de l'ONU à cet égard constituait directement un crime d'agression, selon les points « a », « b », « c » et « d » du paragraphe « 2 » de l'article 8bis du Statut de Rome qu'ils mentionnent et dont les auteurs de ce crime - les USA, la France, le Royaume-Uni et le Canada - n'ont jamais été poursuivis en justice, je tiens à leur rappeler les 4 faits de la réalité qui leur échappent :

1.

Dans le cas du conflit armé non conventionnel qui a actuellement lieu en Ukraine, la définition « crime d'agression », ou une similaire, ne sera jamais agréée par une très grande majorité d'Etats dans le monde et ne disposera donc nullement d'une nature coutumière - ce qui est une condition



● Oleg Nesterenko

sine qua non, considération faite, du principe de légalité.

2.

Le droit international pénal retient comme principe la nécessité de comparution de l'accusé devant son juge. Et il est connu d'avance qu'aucun des futurs accusés ne se présentera jamais devant un tel simulacre de tribunal.

Nul besoin de commentaire sur la signification même d'un tel procès et sur l'équité du jugement *in absentia* - en absence de l'accusé - qui aura lieu.

3.

Dans la grande volonté de la coalition occidentale de faire comparaitre le président de la Fédération de Russie Vladimir Poutine devant le « Tribunal pour l'Ukraine », les partisans de cette idée oublient ou, plus exactement, font l'effort de ne pas mettre en avant un obstacle juridique majeur : le droit international procure l'immunité absolue aux chefs d'Etat en exercice.

Tout mandat d'arrêt émanant de quelque organe judiciaire que ce soit serait totalement illégal.

4.

Et, surtout : la Fédération de Russie ne fait pas partie des pays signataires du Statut de Rome. Ce statut n'a donc aucune valeur juridique vis-à-vis de la Russie et, de facto, inapplicable sous quelque forme que cela soit.

De ce fait, d'une part, la Cour Pénale Internationale (CPI) gérée par ce statut est incompétente dans le domaine et, d'autre part, le nouveau hypothétique « Tribunal pour l'Ukraine » ne peut ni utiliser le statut de Rome qui n'est pas le sien, ni être compétent vis-à-vis de la Russie, exactement au même titre et pour les mêmes raisons juridiques que la CPI.

Dans le cadre du droit international un tribunal contre la Russie n'aura aucune légitimité juridique.

Néanmoins, ses préconisateurs défendent l'idée que dans le cas de la création d'une telle structure la participation et l'approbation de la Russie ne seront pas requise, au même titre que l'approbation de l'Allemagne n'a pas été requise lors du procès de Nuremberg en 1945-46, ni celle du Japon, lors du procès de Tokyo en 1948.

De ce point de vue, l'ignorance et le ridicule contradictoire des auteurs de l'initiative d'un « Tribunal pour l'Ukraine » sont d'une profondeur abyssale.

D'une part, l'idée de juger le président russe à l'instar du tribunal de Nuremberg est totalement farfelue : il a été possible de juger les fonctionnaires allemands en 1945-1946 qu'à la suite de la perte de leur immunité individuelle. Et cela n'a été dû uniquement au fait que le Conseil de contrôle allié était le gouvernement de l'Allemagne. C'est en tant que gouvernement de l'Allemagne, qu'il a levé l'immunité de ses fonctionnaires. Une procédure inimaginable, bien évidemment, de part du gouvernement de la Fédération de Russie vis-à-vis de son président.

Ceci est sans même rappeler aux ignorants un autre fait : selon la législation russe, le chef de l'Etat est le bénéficiaire de l'immunité personnelle non seulement durant le délai de son mandat, mais à vie.

D'autre part,

si la participation et l'approbation de la Russie ne sont pas requises dans le cadre de la création d'une telle nouvelle institution judiciaire internationale, alors, nul besoin de la créer. Il suffit d'utiliser la structure déjà existante de la CPI, dont, comme mentionné précédemment, la Russie n'est ni signataire, ni participante. Si même les défenseurs de l'idée de la création d'un « Tribunal pour l'Ukraine » reconnaissent que la CPI est incompétente dans le cas de l'Ukraine, en quoi la nouvelle institution à créer en serait davantage ?

La réponse à cette question est illégale du point de vue du droit international, mais très simple est parfaitement pragmatique : les Etats parties au Statut de Rome et donc à la CPI sont en nombre de 123, dont la majorité n'est certainement pas favorable à des agitations du camp occidental face à la Russie. Il est donc nécessaire pour ce dernier de créer un nouveau « club » en comité plus restreint qui exclura les pays-participants pro-russes auprès de la Cour Pénale Internationale, tels que le Brésil, l'Afrique du Sud, la Croatie, le Venezuela et tant d'autres.

La bonne volonté de la Fédération de Russie

Néanmoins, je crois à la bonne volonté de la Fédération de Russie de trouver un consensus avec l'occident collectif au niveau du jugement des événements en Ukraine.

Dès le moment que les pays occidentaux - auteurs des crimes d'agression, crimes de guerre et des massacres de masse des populations civiles, les Etats-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni en tête de liste, seront traduits en justice, jugés et condamnés ne serait-ce que pour les derniers sur la longue liste, dont on peut mentionner ceux de l'Irak en 1990-2022, de la Serbie en 1999, de la Libye en 2011, de l'Afghanistan en 2014-2022 et de la Syrie en 2014-2022 - je crois très sincèrement que la Fédération de Russie sera parfaitement disposée à participer à un Tribunal International pour juger les événements en Ukraine et pourra même y apporter une contribution considérable en y amenant plus de 1300 dossiers d'instructions accumulés sur les crimes de guerre et crimes contre l'humanité perpétrés par les représentants du régime de Kiev contre le peuple ukrainien depuis le déclenchement en 2014 de la guerre en cours.

● Tribune de Oleg Nesterenko Président du Centre de Commerce et d'Industrie Européen ; Ancien professeur auprès des Masters des grandes Ecoles de Commerce de Paris, Conseiller spécial de Mr Achirafi Saïd Hachim, ancien ministre de l'Intérieur de la République Islamique des Comores, Président de « R.D.C. », Parti politique, Spécialiste de la Russie, de la CEI et de l'Afrique subsaharienne.

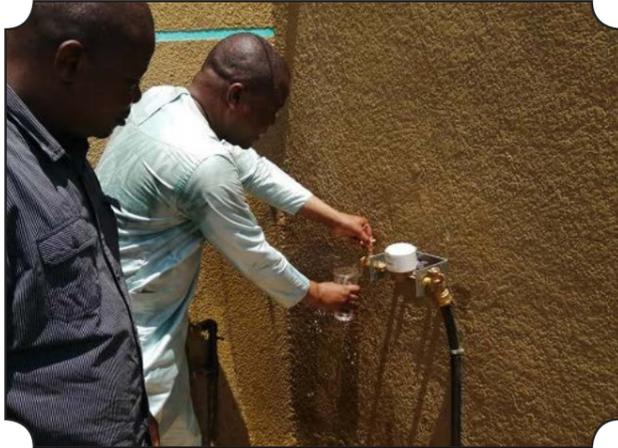
Suite et fin

Accès à l'eau potable à Bohicon

600 ménages raccordés

Le Projet participatif d'amélioration des bidonvilles de l'Onu habitat (Ppab) est entré dans sa phase opérationnelle, le mardi 21 mars 2023 avec le raccordement des ménages, familles ou maisons bénéficiaires. Le lancement des travaux est présidé par le maire Rufino d'Almeida avec le consultant commis à cette tâche.

Bohicon, à l'ère du 21ème siècle, malgré les efforts des politiques publiques, des ménages sont sans un point d'eau potable. Cela peut paraître invraisemblable pour certains. Mais malheureusement le constat est effectif. C'est face à cette triste réalité qui crève l'œil que le maire de Bohicon, après un diagnostic sérieux, s'est lancé dans la recherche des partenaires pour donner la vie qui est pourtant un droit consacré. Dans sa quête, il a décroché le Projet participatif d'amélioration des bidonvilles de l'Onu habitat (Ppab). Il vise à raccorder 600 ménages au réseau de la Société des eaux du Bénin (Soneb) en vue de permettre aux bénéficiaires d'avoir accès à l'eau potable, une denrée vitale à un prix subventionné. Autrement dit, ils auront à déboursé juste 25.000F Cfa au lieu de 50.000F Cfa pour voir l'eau jaillir de leur robinet. L'autre moitié étant prise en charge grâce au partenariat entre la Mairie de Bohicon et l'Onu habitat. Les habitants des quartiers Gbanhicon, Sogba dans l'arrondissement de Bohicon 2, de Hèzonho et



Sèmè dans Bohicon 1, ceux dont les maisons ne sont pas très éloignées des conduits d'eau préalablement déployés dans presque toutes les rues ont plus de chance d'en bénéficier. Séduits par la valeur et le symbole de l'acte social qu'a posé l'autorité communale en faveur de sa population cible, les bénéficiaires n'ont pas pu se contenir devant l'émotion et l'euphorie qui les étirent. « Nous manquons d'expressions pour exprimer nos gratitude au maire et à tous ceux qui ont œuvré à l'aboutissement de ce projet. Nous ne pouvons pas l'imaginer », s'exprimait Lambert Gnanvi. A Blandine Hounsou de remercier. « Je n'y croyais pas et après avoir payé j'étais

impatiente. Aujourd'hui, nous constatons que c'est du sérieux. Nous encourageons le maire et les autres partenaires à étendre l'initiative à d'autres qui sont aussi dans le besoin ». Cette doléance sera prise en compte dans la deuxième phase du projet puisque la présente phase constitue en la consommation des fonds catalytiques afin de pouvoir bénéficier d'autres subventions plus importantes de la coopération entre la Mairie de Bohicon et l'Onu habitat, un tandem qui œuvre à l'atteinte de l'Odd 6 dans la Commune de Bohicon.

Rock Amadji
Correspondant
Zou-Collines

Equipe de France

Kylian Mbappé désigné capitaine



L'étoile de Bondy a pourtant décidé de faire encore plus, ou plutôt Didier Deschamps l'a décidé pour lui en le nommant capitaine de l'équipe de France de football. Ainsi, on a demandé aux lecteurs de 20 Minutes si le brassard de capitaine irait bien au biceps de Mbappé et les réponses ne se sont pas fait attendre. « Qui d'autre de mieux pour représenter l'équipe de France ? » C'est une évidence pour Arthur, 27 ans. « Dans un autre pays, la question ne se serait même pas posée...

On a là un joueur d'exception avec une mentalité d'exception sur le terrain. Je pense que c'est une très bonne chose, il veut gagner et il a les épaules pour porter l'équipe (comme on l'a vu au Mondial) ». Du côté de Daniel, 70 ans, le joueur de 24 ans n'a pas démerité son nouveau rôle : « Avec le courage qu'il a eu à la Coupe du monde pour remonter au score et meneur de jeu et défense au PSG par rapport à Messi et Neymar, il le mérite. »

« En l'absence de Pogba, c'est le seul joueur qui a

l'étoffe d'un capitaine. Il montre l'exemple sur et en dehors du terrain et il s'impose comme leader technique et de vestiaire. Une bonne chose pour lui et pour l'équipe. On aura la meilleure version de Mbappé, soyez-en sûr. Reste plus qu'il quitte le PSG et il montrera à tout le monde qu'il peut devenir le meilleur joueur français de l'histoire », assure « Père Colateur », 28 ans. On notera l'injonction au départ du club de la capitale. Patrick, 65 ans, lui, est allé droit au but : « Tout à fait logique. Qui d'autre de mieux pour représenter l'équipe de France ? » Pour Valérie, 60 ans, (tout comme Mbappé), le jeune âge n'est pas à prendre en compte. « Oui, je pense que Kylian a la maturité nécessaire pour être capitaine, donner une bonne dynamique à l'équipe de France et permettre une bonne cohésion d'équipe. »

20minutes

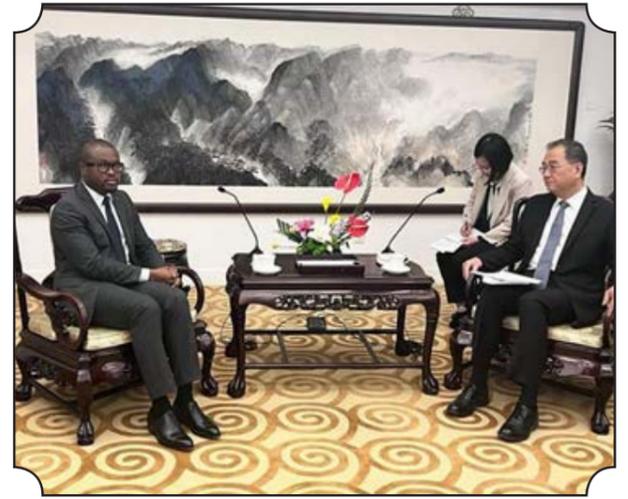
Coopération sino-béninoise et investissements

Mémorandum d'entente entre le Bénin et la « China Africa Development Fund »

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'économie et des finances, Romuald Wadagni en visite de travail en Chine, a effectué plusieurs activités le lundi 20 et le mardi 21 mars 2023. Le Ministre d'Etat a procédé au nom du Bénin, à la signature d'un mémorandum d'entente avec la China Africa Development Fund (CAD-Fund) et eu des échanges des personnalités pour le renforcement de la coopération et la promotion de l'économie béninoise.

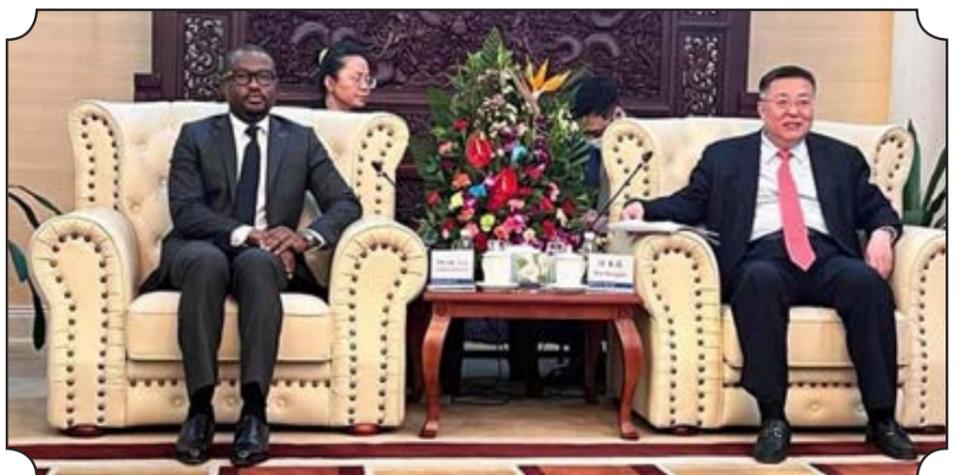
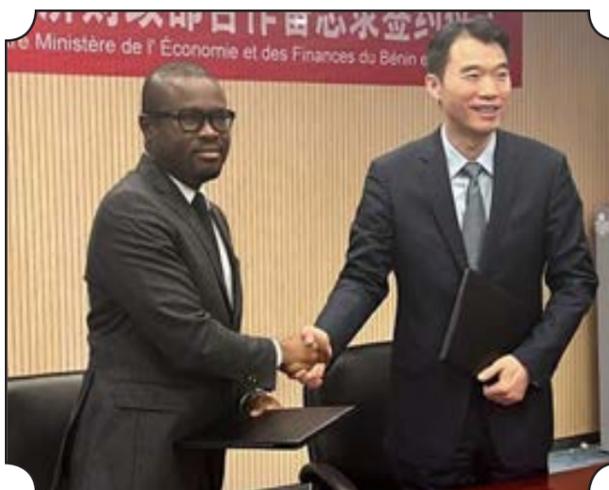
● B.W

Signature de Mémorandum d'entente entre le Bénin et la « China Africa Development Fund », séance de travail fructueuse avec M. Ren Shengjun, Président de Exim Bank of China et échanges avec le Vice-ministre chinois des Affaires étrangères, M. DENG Li. Le Ministre d'Etat, Ministre de l'économie et des finances a eu un agenda chargé. Durant son séjour, il a pris des attaches et pris part à des échanges avec de nombreuses personnalités en vue du renforcement de la coopération économique entre le Bénin et la Chine. En effet, le Mémorandum d'entente signé entre le Bénin représenté par le Ministre d'Etat et la « China Africa Development Fund » « ouvre la voie au financement de projets dans l'agriculture, l'énergie, les infrastructures, le tourisme et l'économie numérique ». Des secteurs essentiels qui occupent une place de choix dans le Programme d'actions du gouvernement et le



développement du Bénin. Conformément à l'ambition de la transformation structurelle de l'économie béninoise, l'un des piliers du PAG-2021-2026, le Ministre d'Etat a tenu une séance de travail avec M. Ren Shengjun, Président de Exim Bank of China. Au terme de la dite séance, « Nos échanges ont porté sur les investissements de la banque au Bénin pour stimuler notre développement économique », a témoigné le ministre d'Etat. L'autre temps fort du séjour du Ministre d'Etat Romuald Wadagni en terre

chinoise a été marqué par des « discussions constructives » avec le Vice-ministre chinois des Affaires étrangères, DENG Li. La Chine, faudrait-il le notifier, constitue aujourd'hui l'un des principaux alliés au développement et aux affaires du Bénin. La vitalité des relations diplomatiques entre les deux Etats en est la preuve. A propos, « Je me félicite de la qualité et du dynamisme de notre coopération », a déclaré le ministre conscient des nombreuses retombées de la coopération sino-béninoise. Avec les nouvelles orientations de la gouvernance et de l'économie béninoise, la mise en place de la Zone industrielle de Glo-Djigbé (GDIZ), le plus grand hub industriel en Afrique, l'espoir est encore grand et la coopération sino-béninoise a de beaux jours devant elle. Les secteurs ciblés par la coopération et surtout ceux indexés dans le Mémorandum d'entente restent évocateurs.

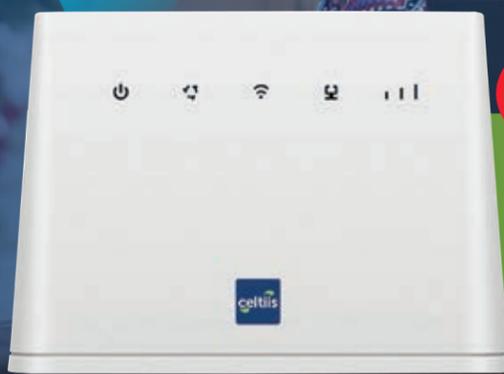


www.celtiis.bj

CELTIIIS BOX 4G

LA CONNEXION WIFI EN ILLIMITÉ À DES TARIFS IMBATTABLES

40 000 Fcfa



1 SIM 4G+
2 forfaits IllimiNet de 20 000 Fcfa (80 Go+)*



Bienvenue chez vous !

*2 forfaits IllimiNet de 20 000 Fcfa qui vous donne droit à 40 Go x 2 = 80 Go+ valable 30 jours. Promo valable jusqu'au 19 mai 2023 dans la limite du stock disponible.

Service client: 7373 - Chat WhatsApp: 40 40 40 40

CMJN

CMJN



Avec ARESS, vivez l'Énergie, l'Énergie de Qualité pour tous

LA QUALITE POUR TOUS



(+ 229) 96 63 96 82